

**PROCÈS-VERBAL DE LA 166^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 4 NOVEMBRE 2025 À 18H À LA SALLE F-240**

Présences	:	Véronique Assor, Jeyrin Castaneda Martinez, Caroline Otis, Christine Poirier, Éric Préville, Emmanuel Préville-Ratelle et Maxime Savoie
Absences confirmées	:	Stéphane Chouinard, Jonathan Gariépy, Marie-Pierre Girard et Geneviève Marchand
Invitées	:	Pascale Dupaul, Mariève Fortin, Éric Francoeur, Nancy Pelletier et Sonia Théberge
Présidence d'assemblée	:	Olivier Thibert
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

166.1 Identification et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 02.

Monsieur Olivier Thibert souligne la présence de deux nouveaux membres étudiants en Sciences humaines représentant l'association étudiante :

- Maxime Savoie
- Jeyrin Castaneda Martinez

Il mentionne que monsieur Jonathan Gariépy a été élu conseiller municipal à la Ville de L'Assomption. Finalement, il informe les membres que le mandat de madame Geneviève Laporte, représentant le personnel de soutien, est échu et que nous sommes en attente d'une nouvelle nomination par l'exécutif syndical. Il en est de même pour le siège du personnel professionnel.

166.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL251104-01

Sur proposition de monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, dûment appuyée par monsieur Éric Préville, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

	Prés.	Résol.
Ouverture de l'assemblée		
166.1 Identification et constatation du quorum		
166.2 Ordre du jour		X
166.3 Procès-verbal de l'assemblée du mardi 10 juin 2025		X
166.4 Suite du procès-verbal	X	
166.5 Parole à l'assemblée		

Sujets pour présentation		
166.6	Charte institutionnelle pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative <i>Présenté par : Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres</i>	X
166.7	Clientèle confirmée – Automne 2025 <i>Présenté par : Nancy Pelletier, directrice adjointe, Service de l'organisation et du cheminement scolaires</i>	X
166.8	Bilan 2024-2025 du Comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL) <i>Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique</i>	X
166.9	Bilan 2024-2025 du Comité de la réussite <i>Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique</i>	X
166.10	Rapport de la direction <i>Présenté par : Caroline Otis, directrice</i>	X
Sujets pour avis/adoption		
166.11	Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière. <i>Présenté par : Nancy Pelletier</i>	X Avis au CA
166.12	Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière. <i>Présenté par : Nancy Pelletier</i>	X Avis au CA
166.13	Plan de travail du conseil d'établissement 2025-2026 <i>Présenté par : Caroline Otis</i>	X
166.14	Nominations du Comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep de Lanaudière (#7)	X
166.15	Grilles révisées des programmes : <i>Présenté par : Pascale Dupaul</i> 166.15.1 Techniques juridiques 166.15.2 Design d'intérieur	X
166.16	Révision des Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière <i>Présenté par : Nancy Pelletier</i>	X

166.17 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption		X Avis au CA
Autres sujets		
166.18 Autres points		
166.19 Information 166.19.1 Rapport d'évaluation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial sur la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes <i>Présenté par : Sonia Théberge</i>		
166.20 Dépôt de documents 166.20.1 Bilan 2024-2025 et plan de travail 2025-2026 du Cégep à L'Assomption		
166.21 Huis clos (si nécessaire)		
Prochaine rencontre et levée de l'assemblée		
166.22 Mardi 16 décembre 2025 à 18h		
166.23 Levée de l'assemblée		

Adoptée à l'unanimité

166.3 Adoption du procès-verbal du 10 juin 2025

CECL251104-02

Sur proposition de monsieur Éric Préville, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 165^e assemblée ordinaire tenue le 10 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité.

166.4 Suite du procès-verbal

Comme à l'habitude, le rapport de la direction a été envoyé à tous le 18 juin dernier.

166.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

SUJETS POUR PRÉSENTATION

166.6 **Charte institutionnelle pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative**

Présenté par : Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres

Monsieur Éric Francoeur présente la nouvelle *Charte institutionnelle pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative*. Il mentionne que ce document est issu d'une collaboration entre les trois collèges constituants et le siège social.

Il informe les membres du mandat du comité consultatif et le contexte d'élaboration de ce document. Il précise que les lignes directrices de la Charte ne sont pas de nature pédagogique, ni prescriptives pour lesquelles des sanctions sont prévues en cas de non-respect.

Il s'agit plutôt de lignes directrices pour la communauté (membres du personnel et étudiants) qui définissent certains principes fondamentaux à respecter. Elles sont en adéquation avec le ministère de l'Enseignement supérieur.

Il présente brièvement le document transmis aux membres.

En réponse à un questionnement à savoir si nous pouvons utiliser l'IA au cégep, monsieur Francoeur indique que des règles locales plus précises découleront de cette Charte. Par la suite, il y aura de la formation et de l'information transmise à la communauté en ce qui a trait aux différents impacts de l'IA (ex. impacts environnementaux, etc.).

Madame Sonia Thériberge informe les membres qu'à la journée pédagogique de la rentrée d'automne 2025 deux enseignants ont présenté le fruit de leurs travaux de recherche à ce sujet. Des suites s'organisent pour la session d'hiver 2026.

166.7 **Clientèle confirmée – Automne 2025**

Présenté par : Nancy Pelletier, directrice adjointe, Service de l'organisation et du cheminement scolaires

Madame Nancy Pelletier présente les statistiques de la clientèle confirmée pour la session d'automne 2025. Elle souligne que notre cégep connaît une forte croissance des inscriptions dans l'ensemble des programmes, avec une augmentation de plus de 30 % par rapport à l'automne 2020. Elle précise que le cégep est présentement à pleine capacité et que des travaux ont été faits cet été pour réaménager nos locaux afin de pouvoir accueillir ces nouveaux étudiants.

Nous travaillons présentement sur les statistiques de l'automne 2025 et le taux de rétention est plus élevé qu'à l'habitude. Le cheminement Tremplin DEC affiche une croissance plus modérée, avec une diminution de 13 % sur cinq ans. Ce ralentissement s'explique en partie par la priorité accordée aux étudiants ayant déjà effectué un choix de programme, ce qui limite les nouvelles inscriptions dans ce parcours.

Madame Otis indique qu'à l'automne 2025, nous avons refusé 77 étudiants en raison du manque de place. Elle ajoute que si nous n'avons pas de classes supplémentaires l'an prochain, nous devons refuser entre 200 et 240 étudiants, presque exclusivement de Lanaudière.

166.8 Bilan 2024-2025 du Comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL)

Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique

Madame Sonia Théberge présente brièvement les éléments qui ont été travaillés durant l'année scolaire 2024-2025. Elle souligne les actions menées par le Comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL), dont la mise en ligne du site *L'Apostrophe*. Le comité a également soutenu la tenue d'activités culturelles valorisant le français, telles que le Prix Goncourt des Lycéens et le Printemps de la langue.

166.9 Bilan 2024-2025 du Comité de la réussite

Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique

Madame Pascale Dupaul présente le bilan 2024-2025 du comité de la réussite.

Au cours de l'année scolaire, le sous-comité des pratiques à impact élevé a travaillé à identifier des pratiques prometteuses et à diffuser celles mises en œuvre dans d'autres collèges. De plus, des démarches ont été amorcées pour mesurer celles-ci.

Des actions ont également été menées pour améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants, telles que des visites en classe et la mise à jour du calendrier institutionnel lié à la réussite. Des outils ont été développés, tels que le site web *Ma réussite* et un guide. Le comité a également contribué à la diffusion du Plan de réussite institutionnel 2023-2028 (PRI) et au suivi de sa mise en œuvre.

Pour l'année 2025-2026, les travaux se poursuivront autour des pratiques à impact élevé, de la transition étudiante et de l'opérationnalisation du PRI.

166.10 Rapport de la direction

Présenté par : Caroline Otis, directrice

Madame Otis présente les activités qui ont eu lieu au Cégep depuis la dernière rencontre, notamment :

- L'année scolaire 2025-2026 a été marquée par une hausse de 9,5 % de sa population étudiante par rapport à l'an dernier, représentant 600 étudiants supplémentaires. Pour la première fois en 27 ans, le Cégep de Lanaudière a franchi le cap des 7 000 étudiants inscrits à l'enseignement régulier dans ses trois collèges.

- Le 14 août dernier, le personnel du Cégep a été convié à un petit-déjeuner de la rentrée suivi d'une journée pédagogique qui était sous le thème « L'IA dans notre Cégep – Portrait local et réflexions ». Environ 200 personnes étaient présentes.
- Le Cégep a accueilli sa nouvelle cohorte le 18 août dernier, réunissant plus de 1000 étudiants. Ceux-ci ont eu l'opportunité d'assister à une rencontre avec les enseignants de leur programme. Tout au long de la journée, les nouveaux étudiants ont été encadrés et accompagnés par des Éclaireurs (étudiants de notre cégep) pour visiter nos installations.
- Le 2 octobre, le programme Optique et lunetterie a tenu la septième édition de son Salon de réseautage. Cet événement exclusif aux étudiants du programme a attiré 20 organisations du domaine de l'optique de la région. Bureaux d'opticiens indépendants, bannières, cliniques de chirurgie au laser et regroupements professionnels se sont déplacés pour permettre aux étudiants d'y voir plus clair quant à leurs perspectives d'emploi.
- Le 15 octobre, Fléchelle Rondeau Doucet, étudiante en Arts, lettres et communication au Cégep à L'Assomption, a remporté la grande finale provinciale de Forces AVENIR dans la catégorie Personnalité persévérante. Son parcours inspirant et profondément émouvant témoigne de la force, de la volonté et de la résilience nécessaires pour surmonter les obstacles et transformer les défis en apprentissages.

Le rapport complet sera transmis aux membres.

SUJETS POUR AVIS/ADOPTION

166.11 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière.

Présenté par : Nancy Pelletier

Toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux autres droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Le Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4) (ci-après le « Règlement no. 4 ») a été revu à la lumière du Document d'encadrement sur les droits prescrits en vertu de l'article 24.5 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Il s'avère que certaines catégories de droits et de frais n'avaient pas été incluses dans le Règlement no. 4.

Les annexes ont aussi été modifiées afin d'inclure toutes les catégories de droits et de frais. De plus, certains droits et frais ont dû être déplacés dans d'autres catégories. Certains coûts ont également été revus.

Il s'agit pour le conseil d'établissement de donner un avis au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no. 4.

On indique qu'il faudrait modifier le terme « formation générale » pour « formation régulière » à deux endroits, à la page 11. Madame Pelletier transmettra ces modifications à la direction générale.

***Attendu** que les modifications proposées au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4) ;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL251104-03

Sur proposition de monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, dûment appuyée par monsieur Éric Préville, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant la révision du Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4), sous réserve que le terme « formation générale » soit remplacé par « formation régulière » à deux endroits, à la page 11.

Adoptée à l'unanimité.

166.12 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière.

Présenté par : Nancy Pelletier

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Seule l'annexe du *Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière* (no. 5) (ci-après le « Règlement no. 5 ») a été modifiée afin d'indexer de 3 % les droits de toute nature, le tout conformément à la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*. La pénalité pour chèque sans provision a aussi été ajoutée dans cette annexe, puisqu'il s'agit d'un droit de toute nature.

Il s'agit pour le conseil d'établissement de donner un avis au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no. 5.

***Attendu** les modifications proposées au Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5);*

***Attendu** que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;*

***Attendu** que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;*

***Attendu** la volonté des collèges constituants de maintenir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL251104-04

Sur proposition de monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, dûment appuyée par monsieur Éric Préville, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5).

Adoptée à l'unanimité.

166.13 Plan de travail du conseil d'établissement 2025-2026

Présenté par : Caroline Otis

Caroline Otis explique l'objectif du plan de travail du conseil d'établissement. Dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a élaboré un plan de travail des travaux et des objets prévus pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce document permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants.

Finalement, le plan de travail assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.

***Attendu** que le plan de travail 2025-2026 permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants;*

***Attendu** que ce document assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière de L'Assomption;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL251104-05

Sur proposition de monsieur Maxime Savoie, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu d'adopter le plan de travail du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité.

166.14 Nominations du Comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep de Lanaudière (#7)

Selon le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de membres substitués d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.

Selon l'article 7.2 du règlement, le comité d'appel d'un collège est formé de trois personnes, dont la direction générale du Cégep régional, ou la personne qu'elle désigne, et qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement. Le comité peut s'adjoindre une expertise externe, s'il y a lieu.

Un membre du comité d'appel ne peut siéger dans les cas suivants :

- S'il est parent ou allié de l'une des parties au litige ; ou
- S'il est membre d'une association, société ou personne morale partie au litige ;
- S'il a quelque intérêt à favoriser l'une des parties ; ou
- S'il s'agit de la direction générale qui a pris la décision en première instance ; son remplaçant nommé en vertu de la loi par le conseil d'administration agit alors en son lieu et place ;
- S'il s'agit de la direction du collège concerné lorsqu'elle agit à titre de direction générale lors de l'absence du titulaire.

CECL251104-06

Sur proposition de monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, dûment appuyée par monsieur Éric Préville, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité d'appel pour 2025-2026.

Membre #1 : Olivier Thibert

Membre #2 : Emmanuel Préville-Ratelle

Substitut du membre # 1 : Véronique Assor

Substitut du membre # 2 : Christine Poirier

Adoptée à l'unanimité.

166.15 Grilles révisées des programmes :

Présenté par : Pascale Dupaul

166.15.1 Techniques juridiques

Pascale Dupaul explique brièvement l'historique du programme. Le programme Techniques juridiques est offert au Cégep de Lanaudière à L'Assomption (CLA) depuis 1991, alors qu'il était un établissement collégial privé. En 2004, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a actualisé le devis de formation dans une perspective d'approche programme. Une première

évaluation du programme a été réalisée en 2013 afin de répondre aux enjeux soulevés par cette actualisation. À la suite de cette évaluation, la grille de cours a été modifiée une première fois en 2014, puis une seconde fois en 2016.

En 2023, une nouvelle évaluation approfondie du programme a été menée. Cette évaluation a été l'occasion de s'attarder, entre autres, à certains questionnements pédagogiques ayant émergé au fil du temps au sein du programme. Des enjeux soulevés lors de l'analyse des questionnaires adressés aux étudiants ont également été pris en compte.

À la suite de cette évaluation, plusieurs recommandations ont été formulées, menant le comité de programme à revoir la structure de la grille de cours.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Retraits ou ajouts de compétences pour certains cours ;
- Retraits ou ajouts de préalables absolus pour certains cours ;
- Ajouts de préalables relatifs pour certains cours ;
- Retrait du cours Utilisation de logiciels (420-JU1-CA), initialement offert à la première session ;
- Déplacement du cours Interrelations dans le monde professionnel (350-JU2-CA) de la session 5 à la session 1 ;
- Ajout du cours Spécialités juridiques diversifiées (310-TJK-CA) à la 5e session ;
- Distinction de différents domaines juridiques à travers un choix de quatre stages.

***Attendu** les modifications proposées à la suite des recommandations émanant de l'évaluation du programme en 2023-2024 ;*

***Attendu** l'avis favorable du comité de programme le 21 mai 2025 ;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 21 octobre 2025 ;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL251104-07

Sur proposition de monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, dûment appuyée par monsieur Éric Préville, il est résolu d'adopter la révision de la grille de cours du programme Techniques juridiques.

Adoptée à l'unanimité.

166.15.2 Design d'intérieur

Le programme Techniques de design d'intérieur est dispensé au Cégep de Lanaudière à L'Assomption (CLA) depuis le début des années 1990, alors qu'il était un établissement collégial privé. En 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a publié un nouveau devis précisant les modifications apportées au programme d'études. Une actualisation a été entreprise afin d'assurer la conformité à ce nouveau devis. Étant donné qu'une actualisation institutionnelle avait déjà eu lieu en 2018, seuls des travaux mineurs ont été nécessaires, menant à l'implantation d'une nouvelle grille de cours en 2021.

À la suite de cette implantation, un bilan a été réalisé en février 2025. Les recommandations issues de ce bilan ont conduit le comité de programme à remanier la grille de cours.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Changements de préalables relatifs en préalables absolus pour plusieurs cours ;
- Retraits ou ajouts de préalables pour certains cours ;
- Retraits de corequis pour certains cours ;
- Retrait du cours Arts et styles 3 : XX^e siècle (520-KVQ-CA) et répartition des heures dans les cours Histoire et design 2 (570-D2E-CA) et Stage de fin d'études (570-STD-CA);
- Retrait d'une heure de théorie du cours Design résidentiel 1 : introduction (570-D1E-CA) et ajout pour le cours Dessin d'exécution 1 : résidentiel (570-D4G-CA) ;
- Changements de discipline pour deux cours : de 520 (Esthétique et histoire de l'art) pour 570 (Arts appliqués) ;
- Mise à jour des préalables de l'épreuve synthèse de programme, portée par le cours Projet synthèse de fin d'études (570-SYN-CA) ;
- Mise à jour des préalables du stage, porté par le cours Stage de fin d'études (570-STD-CA).

***Attendu** les modifications proposées à la suite des recommandations du bilan d'implantation du programme en 2024-2025 ;*

***Attendu** l'avis favorable du comité de programme le 4 juin 2025 ;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 21 octobre 2025 ;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL251104-08

Sur proposition de madame Christine Poirier, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu d'adopter la révision de la grille de cours du programme Techniques de design d'intérieur.

Adoptée à l'unanimité.

166.16 Révision des Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière

Présenté par : Nancy Pelletier

À la suite de l'annonce du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de la mise en place de la deuxième date d'abandon le 22 mars 2024, il a donc été nécessaire d'actualiser les règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au règlement no 6 du Cégep régional de Lanaudière.

Cette mise à jour a été effectuée par l'équipe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires dans le but d'intégrer au document certains éléments de précision et de clarté, de présenter l'information de manière à respecter certaines prescriptions ministérielles et afin d'aligner l'information sur les nouvelles directives du MES.

Attendu la présentation de madame Nancy Pelletier, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires ;

Attendu qu'une mise à jour du document étant requise à la suite de l'annonce du MES du 22 mars 2024 quant à la date d'abandon ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 21 octobre 2025 ;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL251104-09

Sur proposition de monsieur Éric Préville, dûment appuyée par monsieur Maxime Savoie, il est résolu d'adopter les Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 du Cégep régional de Lanaudière

Adoptée à l'unanimité.

166.17 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 13 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que la direction des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que du diplôme d'études collégiales sans mention et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL251104-10

Sur proposition de monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, dûment appuyée par monsieur Éric Préville, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant : CA2025090901.

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 14 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que le Service de la formation continue recommande les étudiants admissibles à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL251104-11

Sur proposition de madame Christine Poirier, dûment appuyée par madame Caroline Otis, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

AUTRES SUJETS

166.18 Autres points

Sans objet.

166.19 Information

166.19.1 Rapport d'évaluation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial sur la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Présenté par : Sonia Théberge

Madame Sonia Théberge indique que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a procédé à l'analyse de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et a transmis son rapport au collège.

Le rapport présente une brève description de la PIEP, une appréciation de celle-ci en fonction du cadre de référence de la Commission et une conclusion.

La politique a été jugée satisfaisante dans son ensemble, mais une amélioration est suggérée concernant la précision des critères et sous-critères d'évaluation.

166.20 Dépôt de documents

Ces documents ont été transmis aux membres en même temps que la convocation.

166.20.1 Bilan 2024-2025 et plan de travail 2025-2026 du Cégep à L'Assomption

166.21 Huis clos

Sans objet.

166.22 Prochaine assemblée

La prochaine rencontre ordinaire aura lieu le 16 décembre 2025 à 18 h.

166.23 Levée de l'assemblée

CECL251104-12

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 36.

Olivier Thibert
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption